

Rochechouart, le 24 juin 2019

Madame, Monsieur,

La Région Nouvelle Aquitaine assure la gestion des transports scolaires à compter de cette nouvelle rentrée scolaire 2019 - 2020. Plusieurs évolutions s'appliquent désormais à l'ensemble des douze départements de la Région.

Dans ce nouveau schéma, le Conseil Municipal de Rochechouart a décidé de poursuivre et de renforcer son accompagnement financier auprès des familles en prenant à sa charge une grande partie du coût de ce transport. La ville de Rochechouart assurera par ailleurs la mise en place d'accompagnateurs (trices) dans plusieurs bus.

Vous trouverez dans ce document toutes les réponses aux questions pratiques que vous pourriez vous poser. Attention, nous vous alertons sur la date limite d'inscription fixée par la Région au **31 juillet 2019**. Au-delà de cette date, une majoration de 15 € vous sera facturée.

Restant à votre disposition et souhaitant à votre enfant une très bonne année scolaire, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Marie ROUGIER  
Maire de Rochechouart



### **Rappel des différentes compétences de la Région et de la commune de Rochechouart.**

#### La Région Nouvelle Aquitaine :

- assure les inscriptions, les circuits et les arrêts, la tarification, le règlement (voir annexe)

#### La Ville de Rochechouart :

- attribue d'une aide financière aux familles
- facture aux familles qui ont préféré l'inscription papier
- remet les titres de transport aux familles
- assure la mise en place des accompagnateurs dans les bus
- organise des actions de prévention pour les élèves
- assure la relation avec les familles

### **L'inscription, les inscriptions et le règlement**

#### L'inscription :

- soit directement en ligne sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> (mode conseillé)
- soit en retournant le dossier papier à l'adresse suivante : REGION NOUVELLE-AQUITAINE - Direction des Transports routiers de voyageur site de Limoges - 27, boulevard de la corderie - CS 3116 - 87031 Limoges cedex 1

### Modes de règlement pour l'année scolaire :

- Paiement en ligne dès la fin de l'inscription (*voir modalité sur le site ou document joint*)
- A réception de la facture pour les inscriptions papier

**Rappel, l'inscription est gratuite avant le 31 juillet (majoration de 15 € au-delà de cette date)**

### Mode de calcul du quotient familial :

**Revenu fiscal de référence / Nombre de parts du foyer X 12**



### **La tarification**

	Tranche de quotient familial	Tarif Région	Participation communale maternelle, élémentaire, collège	Reste à la charge de la famille
1	de 0 à 450 €	30€	15 €	15 €
2	de 451 à 650 €	50 €	25 €	25 €
3	de 651 à 870 €	80 €	40 €	40 €
4	de 871 à 1250 €	115 €	65 €	50 €
5	Supérieur à 1250 €	150 €	80 €	70 €
	Non ayant droit (- 3 km)	195 €	125 €	70 €



### **Sécurité et règlement**

- La commune a décidé de mettre en place dès la rentrée des accompagnateurs(trices) dans les bus qui accueilleront les enfants de maternelle
- L'ADATEEP (association Départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement Public) interviendra par ailleurs en début d'année scolaire pour former les enfants de maternelles et d'élémentaire aux règles élémentaires de sécurité
- Le règlement édité par la Région Nouvelle Aquitaine est consultable en ligne ou sur le document annexe



### **Spécificité pour les collégiens fréquentant le collège de Rochechouart**

Pour des questions techniques, la participation de la commune ne pourra pas être déduite lors de l'inscription en ligne des collégiens pour cette rentrée 2019-2020,

Nous vous proposons donc pour cette année de faire une inscription en utilisant le document papier ci-joint. La ville de Rochechouart vous adressera dans un second temps la facture correspondante.

- *Si vous avez d'ores et déjà réalisé l'inscription en ligne et validé le paiement, la Mairie vous remboursera à hauteur de sa participation dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2019-2020.*



### **Contact pour tout renseignement**

Ville de Rochechouart

Service scolaire : Marie Noëlle Escola-Mourier

[scolaire-escolamourier@rochechouart.com](mailto:scolaire-escolamourier@rochechouart.com)

05.55.43.00.92